

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 22 septembre 2022.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARA-BABA, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Procurations :

M. Paul LATSCHA à Mme Chantal SENFT

Mme Nathalie REIBEL à M. Gaston LATSCHA

Absent non excusé : Fabienne BOULIER

Secrétaire de séance : Lannick VIGOUROUX

2022-63 Création d'un emploi non permanent suite à accroissement d'activité poste – Coordinatrice / Coordinateur Centre Municipal de Santé

La demande d'autorisation d'ouverture du Centre Municipal de Santé a été déposée à l'Agence Régionale de Santé le 9 septembre.

Une réunion de présentation du Projet de Santé et du Règlement Intérieur par Acsantis aux professionnels intéressés avait, elle, eu lieu le 8 septembre dernier.

Cependant, l'ensemble des procédures à réaliser avant l'ouverture du CMS, tant sur le plan administratif qu'en ce qui concerne des éléments plus techniques (locaux, logiciels, mobilier, ...) nécessite une qualification spécifique dont la commune ne dispose pas en interne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'attaché principal pour exercer les missions de coordinateur/coordinatrice du Centre Médical de Santé, suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée de travail égale à 8/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2022 d'une durée maximale de 14 mois.

Fait à Héisingue, le 28 septembre 2022

Le maire :

Gaston LATSCHA

